



G-NAV

Groupement pour la Navigabilité des Aéronefs du Vol à Voile
Aérodrome 04600 Saint Auban

Gnav 001
17/08/2008

PRE-ENGAGEMENT POUR LE SUIVI et le CONTRÔLE DE LA NAVIGABILITÉ

Entre :

D'une part:

Le Groupement pour la Navigabilité des Aéronefs du Vol à Voile (Le G-NAV)

Et d'autre part :

L'Association ou le propriétaire de l'aéronef (l'Adhérent) :

Nom : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____@_____

Il est convenu ce que suit :

Article 1 – L'Adhérent envisage de confier au G-NAV le contrôle de la navigabilité (renouvellement des CEN) de ses aéronefs qui comportent :

Nombre de planeurs

Nombre de moto planeurs

Nombre de remorqueurs

L'inventaire détaillé des aéronefs sera fourni ultérieurement.

Article 2 – Délivrance et renouvellement des Certificat d'Examen de Navigabilité

L'Adhérent pourra bénéficier de l'agrément G+I du G-NAV, dans les conditions suivantes :

- L'Adhérent assure la maintenance de ses aéronefs dans les conditions prévues par le Règlement UE (EASA) 2042/2003 :

- Soit hors environnement contrôlé : la maintenance est alors réalisée dans les limites prévues par le Règlement, conformément à ses annexes VII et VIII.

- Soit en environnement contrôlé : l'Adhérent postulant pour l'agrément F auprès du GSAC.

- L'Adhérent assure le suivi de la navigabilité de ses aéronefs dans le cadre de la responsabilité du pilote propriétaire.

Fait à : _____

Signature : _____

Le : _____

A adresser à : M. le Directeur du G-NAV Aérodrome 04600 ST AUBAN